

Organisme producteur : Insee

- [Consultez les « Informations Rapides » de cet indicateur.](#)

Objectifs

L'indice IM, « Matériel de chantier », a pour objectif de permettre la réactualisation de la valeur de matériels, à défaut d'une valeur de remplacement disponible, dans le cadre du calcul des charges d'emploi du matériel. Il permet de réactualiser les valeurs de matériels pour des cotations de matériel d'occasion, des valorisations de parc, en particulier pour les expertises en cas de sinistre. Il ne doit pas être confondu avec l'index divers de la construction « poste matériel des travaux publics » (MATP), dont la finalité est l'indexation de contrats.

Base légale

L'indice IM était très proche par son concept (indice de coût) et par ses sources (indices de la statistique publique) des index divers de la construction, dont la maîtrise d'ouvrage a été transférée à l'Insee en 2014. La FNTP, qui était auparavant associée au Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour le calcul et la validation des index TP et de certains index divers de la construction, a souhaité à cette occasion que l'Insee reprenne aussi le calcul de cet indice IM.

Caractéristiques techniques

1. Agrégation et référence

Comme les index BT, TP et divers de la construction en base 2010, l'indice IM est un indice de Laspeyres chaîné en référence 2010, avec toutefois une valeur de référence à 1 et non à 100, pour des raisons historiques.

Les postes sont obtenus par agrégation des indices élémentaires :

$$P(t) = P(t-1)^* \frac{\sum_j \text{poids}(j,p) * J(t)}{\sum_j \text{poids}(j,p) * J(t-1)}$$

où p désigne le poste, j l'indice élémentaire.

Puis l'indice est obtenu par agrégation des postes :

$$I_i(t) = I_i(t-1)^* \frac{\sum_p \text{poids}(p,i) * P(t)}{\sum_p \text{poids}(p,i) * P(t-1)}$$

où i désigne l'indice, p le poste.

2. Pondérations

Le tableau ci-après fournit les pondérations de l'indice IM par poste KLEMST. Les pondérations de la base 2010 ont généralement été revues en liaison avec les fédérations professionnelles concernées (Fédération française du bâtiment, Fédération nationale des travaux publics, Groupement national interprofessionnel des semences et plants, Syndicat des équipements de la route), ou bien remontent aux travaux menés par le commissariat général au développement durable du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie avant 2013.

	Postes						Total
	K Matériel	T Travail	E Énergie	M Matériaux		S Frais Divers	
IM - Base 2010	10%	45%	10%	35%			100%
Séries (identifiants BDM)	001652081	001565183	001771241	001653196	25%		
				001653708	10%		

3. Sources d'information

Tous les indices élémentaires utilisés sont produits par l'Insee, que ce soit :

1. l'[indice du coût horaire du travail](#),
2. les [indices de prix de production de l'industrie française à destination du marché français, à prix de marché \(pour indexation de contrats\)](#),
3. ou l'[indice de prix de l'offre intérieure de produits industriels \(pour indexation de contrats\)](#).

4. Unité statistique enquêtée

L'indice IM ne donne pas lieu à une enquête nouvelle, mais utilise les statistiques publiques existantes, notamment celles issues de l'enquête observation des prix de l'industrie et des services ([OPISE](#)), pour constituer les indices élémentaires.

Conceptuellement, l'unité observée sur ses coûts est la branche d'activité des constructeurs de matériel de chantier pour la construction.

5. Périodicité de l'opération

Mensuelle.

6. Raccordement entre l'ancien et le nouvel indice de réactualisation des actifs matériels dans la construction (IM)

Jusqu'à septembre 2014 inclus, [l'ancienne série](#) est directement accessible et fait foi. Depuis octobre 2014 inclus, l'ancienne série peut être prolongée de la manière suivante : [la nouvelle série](#) doit être multipliée par le coefficient de raccordement égal à 1,7431, puis le produit ainsi obtenu arrondi à quatre décimales.

Historique

Un arrêté du Ministère des Travaux Publics et des Transports en date du 12 décembre 1959

approuvait le « barème bleu », et en particulier une première formule d'indice IM pour le calcul des charges d'emploi des principaux matériels de génie civil. Cet indice rentrait alors dans les formules de revalorisation des marchés publics de génie civil. Des changements de formule et/ou de base ont eu lieu en 1969, 1973, 1977 et 1986, avec une référence initiale à 1.

Les documents ci-dessous permettent de jalonner l'historique de cet indice :

- [Les éléments publiés sur l'indice IM en 1986 par le Moniteur](#) (pdf, 796 Ko) ;
- [L'introduction à la méthode de détermination des charges d'emploi de 1986](#), dans un manuel de la FNTP (pdf, 3 086 Ko) ;
- [Un extrait du barème de la FNTP pour la détermination des charges d'emploi des principaux matériels de génie civil](#), du 01/10/1969 (p. 7 et 8) (pdf, 214 Ko) ;
- Des extraits des Annales de la FNTP en date de [1960](#), [1969](#) et [1974](#) (3 fichiers pdf, 507 Ko).